

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**  
Code produit : **A455**  
Conditionnement : **Seau de 15 kg**  
Type de produit : **Substance**  
UFI : **Non concerné**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :**

Utilisations identifiées : **Utilisation professionnelle.  
Absorbants**  
Utilisations déconseillées : **Pas de données disponibles.**  
Raison justifiant les utilisations déconseillées : **Non concerné.**

**1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :**

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**  
Adresse : **74 avenue du Général de Gaulle  
CS20096  
18203 Saint Amand Montrond**  
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**  
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**  
E-mail : **[lartisanerie@apei.asso.fr](mailto:lartisanerie@apei.asso.fr)**  
Site internet : **[www.apei.asso.fr](http://www.apei.asso.fr)**  
Personne de contact : **[lartisanerie@apei.asso.fr](mailto:lartisanerie@apei.asso.fr) / +33.(0)2.48.63.71.00**

**1.4. Numéro d'appel d'urgence :**France - INRS/ORFILA : **+33 (0)1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Non classé

**2.1.2. Informations complémentaires :**

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.  
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

**2.2. Eléments d'étiquetage :****2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Non concerné

**2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :****Numéro d'identification unique (UFI) :**

Non concerné.

**Dispositifs de sécurité :**

Non concerné.

**Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :**

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :**

Non concerné.

**Mentions supplémentaires pour certains mélanges :**

Non concerné.

**Éléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :**

Non concerné.

Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2009 (REACH) modifié :

Non concerné.

Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Non concerné.

Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

**2.3. Autres dangers :****Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

**Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :**

Le produit ne contient pas de SVHC &gt;= 0.1%.

**Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :**

Le produit ne contient pas de substances soumises à restriction.

**Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres dangers (voir rubrique 11) :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances :**

Non concerné.

**3.2. Mélanges :****Description :**

Terre de diatomée du Danemark contenant moins de 1% (max 0.05%) de Silice Cristalline sous forme Alvéolaires (SCA).

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	Classification CLP	Concentration (%)
Kieselguhr calcinated	91053-39-3	293-303-4	Exempté	--	Non classé	100 %

**Autres informations :**

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des mesures de premiers secours :****Conseils généraux :**

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :**

Amener la personne à l'air frais.  
Si nécessaire appeler un médecin.

**En cas de contact avec la peau :**

Aucune mesure de premier soin nécessaire.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**

Aucune mesure de premier soin nécessaire.

**Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :**

Pas de données disponibles.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :****En cas d'inhalation :**

Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

**En cas de contact avec la peau :**

Peut provoquer des effets indésirables chez les personnes souffrant de dermatose ou dont la peau est sensible.

**En cas de contact avec les yeux :**

Les poussières peuvent provoquer une irritation des yeux.

**En cas d'ingestion :**

Pas de données disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser.

**5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :****Produits de combustion dangereux :**

Pas de décomposition thermique dangereuse.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :**

Pas de données disponibles.

**5.3. Conseil aux pompiers :****Classe d'inflammabilité :**

Ininflammable (non combustible).

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****Protection contre l'incendie :**

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire.

**Procédure spéciale :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :****Equipements de protection :**

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter d'inhaler les poussières.

Eviter la production de poussières en suspension dans l'air.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un équipement de protection respiratoire (voir rubrique 8).

**Procédures d'urgence :**

Pas de données disponibles.

**6.1.2. Pour les secouristes :**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Eviter la dispersion par le vent.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :****6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Pas de données disponibles.

**6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :**

Eviter de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par aspiration pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air.

Porter des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.

**6.3.3. Autres informations :**

Pas de données disponibles.

**6.4. Référence à d'autres Rubriques :**

Voir rubriques 7, 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter d'inhaler les poussières.

Eviter la génération de poussières en suspension dans l'air.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures pour prévenir un incendie :**

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :**

Prévoir des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées.  
Manipuler les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel.  
En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés.

**Mesures pour protéger l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.  
Eviter la dispersion par le vent.

**Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Se laver les mains après chaque manipulation.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :****Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver le récipient bien fermé, de manière à éviter tout éclatement accidentel, dans un endroit sec et bien ventilé.  
Minimiser la génération de poussières en suspension dans l'air et éviter leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement.

**Matériaux d'emballage :**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :**

Pas de données disponibles.

**Classe de stockage :**

Ininflammable (non combustible).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**

Voir rubrique 1.2.

**RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur :****Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) :**

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	Notes	TMP N°
Poussières inhalables	--	--	10	--	--	--	--
Poussières alvéolaires	--	--	5	--	--	--	--
Quartz dans la fraction alvéolaire	--	--	0.1	--	--	--	--

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

**Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) :**

Pas de données disponibles.

**8.1.2. Exposition de l'environnement :****Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455**

Pas de données disponibles.

**8.2. Contrôles de l'exposition :****8.2.1. Contrôles techniques appropriés :****Mesures liées à la substance/mélange :**

Minimiser la génération de poussières en suspension dans l'air.

**Mesures structurelles :**

Travailler en système clos, utiliser des systèmes d'aspiration des locaux ou toute autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées.

**Mesures organisationnelles :**

Mettre en place des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses.

**Mesures techniques :**

Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utiliser un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle :****Protection des yeux / du visage :**

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de projections dans les yeux.

**Protection de la peau (mains/corps) :**

Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatose ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (gants, crèmes, etc.).

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**Protection respiratoire :**

Eviter l'inhalation des poussières.

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un équipement de protection respiratoire conforme à la norme EN 143 : 2000.

**Risques thermiques :**

Pas de données disponibles.

**Mesures d'hygiène :**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus en fonction des risques liés au produit absorbé.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :****Mesures liées à la substance/mélange :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Eviter la dispersion par le vent.

**Mesures d'instruction :**

Pas de données disponibles.

**Mesures organisationnelles :**

Pas de données disponibles.

**Mesures techniques :**

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**

 CODE PRODUIT : **A455**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Paramètre	Valeur	Source / justification
<i>Etat physique :</i>	Granules	--
<i>Couleur :</i>	Rouge/brun	--
<i>Odeur :</i>	Inodore	--
<i>Point de fusion / point de congélation :</i>	>1360°C	--
<i>Point / intervalle d'ébullition :</i>	Non concerné	--
<i>Inflammabilité :</i>	Ininflammable	--
<i>Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :</i>	Non déterminé / Non applicable	Ne s'applique qu'aux solides.
<i>Point d'éclair (°C) :</i>	Non applicable	--
<i>Température d'auto-inflammation (°C) :</i>	Ininflammable	--
<i>Température de décomposition (°C) :</i>	Non concerné	--
<i>pH :</i>	5,5 (dilué à 10% dans l'eau)	--
<i>Viscosité cinématique (mm<sup>2</sup>/s) :</i>	Non concerné	--
<i>Solubilité :</i>	Négligeable	--
<i>Coefficient de partage n-octanol / eau :</i>	Non applicable	--
<i>Pression de vapeur :</i>	Non applicable	--
<i>Densité et/ou densité relative :</i>	2,3 g/cm <sup>3</sup>	--
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Non déterminé / Non applicable	S'applique uniquement aux gaz et liquides.
<i>Caractéristiques des particules :</i>	Non déterminé / Non applicable	S'applique uniquement aux solides.

**9.2. Autres informations :**
**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Substances et mélanges explosibles :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Aérosols :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz comburants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz sous pression :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances et mélanges autoréactifs :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides pyrophoriques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides pyrophoriques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières et mélanges auto-échauffants :</i>	Non classé	Non applicable

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455**

<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides comburants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides comburantes :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Peroxydes organiques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Explosibles désensibilisés :</i>	Non classé	Non applicable

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Pas de données complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1. Réactivité :**

Inerte, non actif.

**10.2. Stabilité chimique :**

Produit chimiquement neutre vis-à-vis de tous les liquides, à l'exception de l'acide fluorhydrique.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses :**

Pas de réaction dangereuse.

**10.4. Conditions à éviter :**

Non concerné.

**10.5. Matières incompatibles :**

Acide fluorhydrique.

**10.6. Produits de décomposition dangereux :**

Pas de danger de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

**11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :**

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :**

Pas de données disponibles.

**11.1.4. Effets interactifs :**

Pas de données disponibles.

**11.1.5. Absence de données spécifiques :**

Pas de données disponibles.



NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****11.1.6. Mélanges :**

Pas de données disponibles.

**11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :**

Pas de données disponibles.

**11.2. Informations sur les autres dangers :****11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Pas de données disponibles.

**11.2.2. Autres informations :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit.

**12.1. Toxicité :**

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour les poissons :**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour les crustacés :**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour les algues :**

Pas de données disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité :**

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Dégradation abiotique :**

Pas de données disponibles.

**Élimination physique et photochimique :**

Pas de données disponibles.

**Biodégradation :**

Pas de données disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :**

Pas de données disponibles.

**Facteur de bioconcentration :**

Pas de données disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol :**

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :**

Pas de données disponibles.

**Tension superficielle :**

Pas de données disponibles.

**Absorption / désorption :**

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Le produit ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes :**

Aucun effet secondaire spécifique connu.

**12.7. Informations supplémentaires :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stocker les emballages utilisés dans des réceptacles fermés.

Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales.

La réutilisation des emballages n'est pas recommandée.

Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée.

Sauf obligation locale, la terre de diatomée non utilisée peut être déposée en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.

Les déchets résultant doivent être étiquetés, collectés, transportés et éliminés suivant la réglementation en vigueur.

**Classification des dangers :**

Non classé.

**Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :**

15.01.02 : Emballages en matières plastiques.

**13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :**

Pas de données disponibles.

**13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :**

Ne pas déverser dans les égouts.

**13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU :**

Non concerné.

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :**

Non concerné.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

**Classe de danger :** Non concerné

**Étiquette de danger :** Non concerné

**14.4. Groupe d'emballage :**

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****14.5. Dangers pour l'environnement :**

Non concerné.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :****Transport par voie terrestre (ADR) :**

Non concerné.

**14.6.1. Transport ferroviaire (RID) :**

Non concerné.

**14.6.2. Transport fluvial (ADN/ADNR) :**

Non concerné.

**14.6.3. Transport maritime (IMDG) :**

Non concerné.

**14.6.4. Transport aérien (ICAO/IATA) :**

Non concerné.

**14.6.5. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :**

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :**

Non applicable.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il est exempté d'enregistrement conformément à l'Annexe V.7.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

**Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :**

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP.

**Règlement (CE) n°648/2004 modifié (Détergents) :**

Non concerné

**Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :**

Non concerné

**Directive (CE) n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :**

Non concerné

**Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :**

Non concerné

**Directive n°2012/18/UE (SEVESO 3) modifié :**

Non concerné

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****Directive n°94/62/CE modifiée (Déchets d'emballage) :**

L'emballage du produit est conforme aux dispositions de cette directive.

**15.1.2. Réglementation nationale (France) :****Maladies professionnelles :**

Non concerné.

**Classification française des ICPE :**

Non concerné

**Autres réglementations :****-Arrêté du 08/09/1999 modifié :** le produit est conforme pour un usage pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.**-Circulaire du 29/04/2002 de la direction des routes et Norme NFP 98-190 :** le produit est conforme pour un usage en tant que produit absorbant destiné à un usage routier.**15.2. Evaluation de la sécurité chimique :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS****16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :**

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Non classé	Données sur la substance
Santé humaine	Non classé	Données sur la substance
Environnement	Non classé	Absence de données.

**16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :**

Texte abrégé	Texte intégral
--	Non classé

**16.3. Abréviations et acronymes :**

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455**

DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

#### 16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

NOM DU PRODUIT : **ARTISOL – ABSORBANT MINERAL INDUSTRIEL**CODE PRODUIT : **A455****16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :**

Pas de données disponibles.

**16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	17/04/2015	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Resp. QHSE
9	26/04/2022	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Resp. QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :